



1959, Tour Bois-le-Prêtre,  
Raymond Lopez, architecte  
coll. Pavillon de l'Arsenal, 1964



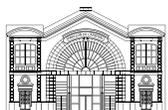
1990, réhabilitation,  
TECTEAM, Bureau d'études techniques  
DR, 2005



2006, projet de transformation, Frédéric Druot,  
Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, architectes  
lauréats du concours

# transformation de la tour Bois-le-Prêtre 1959 / 2006

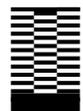
5, bd du Bois-le-Prêtre, Porte Pouchet, 75017



**PAVILLON DE L'ARSENAL**  
21, BD MORLAND 75004 PARIS M° SULLY-MORLAND [WWW.PAVILLON-ARSENAL.COM](http://WWW.PAVILLON-ARSENAL.COM)  
CENTRE D'INFORMATION, DE DOCUMENTATION ET D'EXPOSITION  
D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE LA VILLE DE PARIS

**EXPOSITION**  
présentée du 5 avril au 22  
mai 2006

**DOSSIER DE PRESSE**  
Dossier de presse téléchargeable en couleur sur le  
site internet du Pavillon de l'Arsenal :  
<http://www.pavillon-arsenal.com>



## **SOMMAIRE**

<b>HISTOIRE DE LA TOUR BOIS-LE-PRÊTRE, 1959 / 2006</b> Porte Pouchet, 75017	3
<b>CONCOURS POUR LA TRANSFORMATION DE LA TOUR BOIS-LE-PRÊTRE LANCÉ PAR L'OPAC DE PARIS</b>	6



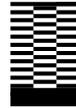
1959 - Tour Bois-le-Prêtre, Raymond Lopez, architecte. Coll. Pavillon de l'Arsenal



Raymond Lopez. DR



1962 - Porte Pouchet. Coll. Pavillon de l'Arsenal



## Transformation de la tour Bois-le-Prêtre 1956/2006

5, boulevard Bois-le-Prêtre<sup>1</sup>, 75017

Située Porte Pouchet, en limite des communes de Paris, Clichy et Saint-Ouen, construite entre 1959 et 1961 sur les bases du plan Lafay<sup>2</sup> et les recommandations de Pierre Sudrau<sup>3</sup>, modifiée en 1990 (après la révision en 1989 du POS de 1974) et objet d'un concours d'architecture en 2005 dans le cadre du Grand Projet de Renouveau Urbain<sup>5</sup> de la porte Pouchet, la tour Bois-le-Prêtre illustre une évolution des politiques urbaines et réalisations architecturales aux portes de Paris.

### 1958-1961

Conçue, par l'architecte Raymond Lopez en 1959, dans le cadre de l'aménagement de la porte Pouchet, la tour Bois-le-Prêtre s'inscrit dans les propositions de l'enquête immobilière confiée en 1954, au même Raymond Lopez. Cette étude a pour objectifs de «1 découvrir les derniers terrains libres de Paris ; 2 déterminer les zones où il est souhaitable de construire ; 3 rechercher des terrains inoccupés ou très mal occupés et y prévoir les premières opérations »<sup>6</sup>. Raymond Lopez, assisté de Michel Holley, architecte, va trouver plus de 1500 hectares à construire, près d'un quart de Paris. « Cette enquête est le fond à partir duquel se définissent les opérations urbaines des 20 années qui suivent »<sup>7</sup> et la porte Pouchet est une de ces opérations.

C'est dans ce contexte que l'Office Public d'Habitations à Loyer Modéré de la Ville de Paris<sup>8</sup> confie à Raymond Lopez la construction du secteur de la porte Pouchet dont les travaux commencent en 1958. Le cahier des charges architecturales demande de réaliser un ensemble moderne constitué de barres, de vastes espaces verts et ponctuellement de tours. Le secteur s'étend sur environ 2,3 km de la porte Pouchet à la porte des Poissonniers. Terminé en 1961, « le secteur à urbaniser »<sup>9</sup> accueille 1104 logements<sup>10</sup>, 14 hectares pour le sport, 6 hectares pour l'enseignement, 2 parkings de surface. Il sera ensuite bordé au nord par le périphérique réalisé en 1966. Ce tronçon prévu à l'origine en tranché, est finalement réalisé en surplomb malgré la proximité des constructions récentes.

La tour Bois-le-Prêtre, quasi jumelle de la tour construite en 1957 par Lopez avec Beaudouin à Berlin<sup>11</sup>, utilise un système constructif industriel composé d'éléments préfabriqués assemblés sur une trame standardisée de voile « 16 cm d'épaisseur » et plancher béton de « 0,26 cm d'épaisseur pour 7,20 m de portée »<sup>9</sup>



1990 - Réhabilitation de la tour Bois-le-Prêtre par TECTEAM. DR



Photo de la maquette du projet urbain: CO-BE Architecture et Paysage (Léna Bozemberg, Raphaël Denis, Michel Guthmann, Alexandre Jonvel, Martin Lemerre)  
+ Trévelo & Viger-Kohler, architectes / BERIM

## 1990

Au début des années 90, la construction a juste 30 ans et l'OPAC de Paris<sup>8</sup> entreprend de faire réaliser des travaux de mise aux normes de la tour et de rénovation : isolation par l'extérieur, sécurité, chauffage, pose d'une grille d'entrée, réfection des façades.

Cette mise aux normes est également l'occasion de modifier l'apparence de la tour et de l'ensemble du quartier dans un climat général de remise en question et d'accusation de l'architecture et de l'urbanisme des années précédentes.

Le bureau d'études techniques TECTEAM réalise cette modification en 1990 qui donne à la tour son apparence actuelle.

## 2002-2008

En mars 2002, la Ville de Paris signe un avenant au Contrat de Ville de Paris pour agir sur 11 sites prioritaires : le Grand Projet de Renouvellement Urbain<sup>5</sup>. Ce projet qui a pour but d'améliorer la qualité de vie des quartiers périphériques concerne 110 000 habitants dans 7 arrondissements.

Un des sites retenus est la Porte Pouchet<sup>12</sup> et à la suite d'un marché de définition l'équipe, CO-BE Architecture et Paysages + Trévelo & Viger-Kolher, architectes urbanistes est en charge du projet urbain. Le site comprend 326 logements.

Si la Ville de Paris, l'OPAC et l'équipe d'architectes proposent la destruction de la tour Borel située trop près des nuisances du périphérique « dans une situation fortement déséquilibrée »<sup>13</sup> et d'un tiers de la «barre Borel», la tour Bois-le-Prêtre est conservée, et un programme de logements neufs, rue Rebière, est à l'étude.

L'OPAC lance en 2005 un concours d'architecture restreint pour « la transformation de la Tour Bois-le-Prêtre et de ses conditions d'habiter » et confie à l'architecte Françoise-Hélène Jourda une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage spécifique à cette opération pour l'organisation du concours, la concertation avec les locataires et la prise en compte du développement durable dans le projet. Ainsi, « l'OPAC veut démontrer qu'en dépensant moins (100.000 € par logement contre les 170.000 € nécessaire à une démolition reconstruction) l'opération sera plus réussie que dans du logement neuf »<sup>14</sup>.



Projet de transformation, Frédéric Druot, Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, architectes  
© Frédéric Druot, Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal



© Frédéric Druot, Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal

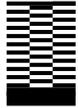


© Frédéric Druot, Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal

6 équipes d'architectes sont invitées à participer : architekturbüro halle 1, atelierphilippemadec, atelier Castro-Denissof-Casi, Tania Concko architectes urbanistes, Dominique Perrault architecture, Frédéric Druot, Anne Lacaton & Jean-Philippe Vassal.

L'équipe d'architectes, Frédéric Druot, Anne Lacaton & Jean-Philippe Vassal, lauréate, applique dans ce projet les études menées lors de leur recherche PLUS- les grands ensembles de logements – territoires d'exception<sup>15</sup> et l'adapte à la tour Bois-le-Prêtre. « La construction de ces ensembles immobiliers a permis de métamorphoser les conditions de logement de milliers de gens et garanti le passage d'un état d'insalubrité à un état de décence. Quarante années plus tard, la décence ne doit pas être un maximum. Le logement doit avoir comme objectif le plaisir d'habiter et non plus sa mise en attente, trouver les correspondances simples avec des besoins sociaux et familiaux contemporains, être une facilité pour les habitants. »<sup>16</sup>

1. Le Bois-le-Prêtre, en Meurthe-et-Moselle, théâtre de violents combats pendant la guerre de 1914-1918. La rue est située sur les territoires de Saint-Ouen et de Clichy annexés à Paris par décret du 27 juillet 1930
2. Bernard Lafay, Problèmes de Paris, esquisse d'un plan directeur et d'un programme d'action, Conseil municipal de Paris, décembre 1954
3. Pierre Sudreau, nommé en 1955 commissaire à la Construction et à l'Urbanisme pour le département de la Seine.
4. POS, Plan d'Occupation des Sols révisé en 1984 et 1989
5. GPRU, Grand Projet de Renouvellement Urbain, avenant au contrat, en mars 2002, la Ville de Paris signe un avenant au Contrat de Ville de Paris avec plusieurs partenaires : l'Etat
6. Bernard Lafay, Problèmes de Paris, esquisse d'un plan directeur et d'un programme d'action, Conseil municipal de Paris, décembre 1954
7. Jacques Lucan, Architectures en France (1940-2000) p.87
8. L'Office Public d'Habitation à Loyer Modéré de la Ville de Paris est créé en 1914, change de nom en 1950 : Office Public d'Habitation à Loyer Modéré de la Ville de Paris et devient en 1987 Office Public d'Aménagement et de Construction
9. Techniques et Architectures numéro spécial, OPHM de la Ville de Paris, 1962 p.66, 67
10. Première phase : 4 immeubles de 120 m de long et de 10 étages placés perpendiculairement au front des anciennes H.L.M et de 4 tours de 14 étages, deuxième phase : 424 logements comprend 3 immeubles tours de 16 étages, dont la tour Bois-le-Prêtre, la tour Borel et un immeuble de 92 m de long sur 11 étages.
11. situé dans le quartier de Interbau, réalisé en 1957 / bartningallee 11/13 avant Berlin Tiergarten, maintenant Mitte
12. Grand Projet de Renouvellement Urbain de la Porte Pouchet  
Aménageur : SEMAVIP / Maître d'œuvre : CO-BE Architecture et Paysage, TREVELO & VIGER-KOHLER Architectes, BERIM B.E.T.
13. Trevelo & Viger-Kohler architecte, extrait du texte de présentation de l'Opération
14. Karine Dana, CONCOURS MOINS POUR PLUS, AMC février 2006, n°158, p.11
15. PLUS – les grands ensembles de logements – Territoires d'exception, Frédéric Druot, Anne Lacaton & Jean-Philippe Vassal, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, janvier 2004
16. Frédéric Druot, Anne Lacaton & Jean-Philippe Vassal, extrait texte concours, 2006



# Concours pour la transformation de la tour Bois-le-Prêtre et de ses conditions d'habiter

PORTE POUCHET\*, 75017

\* Porte Pouchet - Grand Projet de Renouvellement Urbain / Aménageur : SEMAVIP  
Projet Urbain : CO-BE Architecture et Paysage + Trévelo & Viger-Kohler, architectes / BERIM

**Localisation :** 5, Boulevard Bois-le-Prêtre, 75017 Paris

**Maître d'ouvrage :** OPAC DE PARIS

**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour cette opération :** Françoise-Hélène JOURDA

**Type de concours :** Concours restreint sur esquisse

## Architectes invités :

- ARCHITEKTURBÜRO HALLE 1, avec OTH Bâtiments
- ATELIERPHILIPPEMADEC, avec TR Hamzah & Yeang ; MC Pro, Tribu (BET)
- ATELIER CASTRO-DENISSOF-CASI avec ATEC Sarl; Berim BET (BET)
- TANIA CONCKO ARCHITECTES URBANISTES avec ARCOBA; Van SANTEN & Ass
- FRÉDÉRIC DRUOT, ANNE LACATON & JEAN-PHILIPPE VASSAL avec E2I ; INEX BET ; VP&Green Ing (BET)
- DOMINIQUE PERRAULT ARCHITECTURE avec ALTO Ingénierie ; Khephren Ing (BET)



FRÉDÉRIC DRUOT,  
ANNE LACATON &  
JEAN-PHILIPPE VASSAL



ARCHITEKTURBÜRO  
HALLE 1



ATELIER  
CASTRO-DENISSOF-CASI



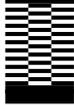
TANIA CONCKO  
ARCHITECTES URBANISTES



ATELIERPHILIPPEMADEC



DOMINIQUE PERRAULT  
ARCHITECTURE



## **PRESENTATION DE L'OPÉRATION PAR L'OPAC**

Ce projet contribuera tout d'abord, en ce qui concerne son inscription dans le projet de rénovation urbaine, à donner une centralité au quartier, à favoriser son appropriation par les habitants et à dynamiser la vie de quartier, à prendre en compte et à intégrer les personnes en situation de fragilité.

Mais le maître d'ouvrage a d'autres ambitions pour ce projet de réhabilitation : Il souhaite que cette opération soit exemplaire et devienne un emblème d'une politique de rénovation ambitieuse sur différents plans :

- La qualité architecturale (espaces, image),
- Une démarche de Développement Durable intégrant la haute qualité environnementale,
- Une démarche de concertation avec les habitants.

Les enjeux sont importants puisqu'il s'agit de démontrer qu'il est possible de réaliser un projet et une architecture contemporaine innovante dans un cadre de réhabilitation de logements, logements sociaux, installés dans une tour dont on sait qu'il s'agit d'une forme de construction largement débattue aujourd'hui dans Paris.

C'est bien l'ensemble des objectifs qu'il est demandé aux concepteurs d'atteindre, sans en abandonner aucun grâce à des propositions innovantes dans leur contenu fonctionnel, architectural et technique.

### **La nécessité d'une réhabilitation**

Bien des opérations de rénovation urbaine mettent en place massivement des démolitions de bâtiments existants, qu'ils soient occupés ou vides. Le GPRU propose de conserver cette tour de logements, ceci malgré l'état du bâti qui peut sembler dégradé.

L'OPAC a soutenu ce projet pour différentes raisons :

Tout d'abord, une partie importante des habitants ne souhaitait pas la démolition de ce qui est son lieu de vie actuel. Cet avis est important puisqu'il émane des habitants eux-mêmes qui sont parfois installés depuis plusieurs décennies dans la tour.

Ensuite, l'état de la construction ne le justifie pas. Il n'existe pas de problème de santé, sanitaires qui rendrait économiquement ou techniquement la réhabilitation et la conservation du bâti impossible.

De plus, les logements, tels qu'ils existent aujourd'hui dans leur fonctionnalité, leur organisation interne, satisfont, grosso modo, les habitants. Ceci à l'exception des quelques améliorations souhaitées qui sont décrites ci-après.

Enfin, les habitants, comme tout visiteur, apprécient les vues lointaines, la luminosité, l'ouverture des logements sur le paysage parisien, même si ces vues englobent un cimetière et le périphérique. La verdure est présente, l'espace est aéré, loin des confinements de certains quartiers de Paris intra-muros.

Il faut ajouter que s'agissant du développement durable, la démolition de bâti ou d'ouvrages existants est toujours considérée comme un « pis aller » puisqu'elle est susceptible d'avoir des conséquences néfastes sur la vie sociale des habitants et du quartier en général et que le bilan énergétique (énergie comme matériaux et nuisances) est généralement plus coûteux en matière environnementale que la conservation et réhabilitation.

C'est pour toutes ces raisons que la tour Bois-le-Prêtre doit être conservée et réhabilitée prochainement, afin de rendre attractive, tant par la valorisation de sa façade que par ses conditions d'habiter.

### **L'intégration d'une démarche de Développement Durable et Haute Qualité Environnementale**

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale de développement durable. La décision même de conserver la tour en fait partie. Par ailleurs, il a été décidé de réaliser cette opération en site occupé, ceci afin que la réhabilitation profite aux usagers. Enfin, des actions de concertation propres à l'opération se sont déroulées pendant le printemps 2005 afin d'identifier les dysfonctionnements et les attentes des habitants.

Les comptes-rendus donneront des informations utiles sur la perception par les habitants de leur logement et de leur immeuble ainsi que les justificatifs au programme technique et fonctionnel.

Cette concertation devra être poursuivie avec le lauréat du concours d'architectes afin d'adapter son esquisse aux réels besoins des habitants et en réaction à sa proposition.

Il est attendu du lauréat qu'il participe à des ateliers de concertation et qu'il puisse transcrire dans son projet architectural et technique les attentes de toutes les parties, y compris des habitants. Le maître d'ouvrage souhaite que cette démarche en aval de la consultation de concepteurs soit un moyen d'enrichir le projet et de témoigner qu'il n'y a pas de concurrence entre créativité architecturale et réponse adaptée à des besoins concrets.

En dehors de ce cadre général qui engage aussi bien le maître d'ouvrage que le concepteur en liaison étroite avec les habitants, le projet devra répondre au plus grand nombre de cibles telles qu'énoncées dans la définition de la Haute Qualité Environnementale.

Il convient de noter que l'OPAC est en train d'élaborer une « charte de développement durable » qui est déclinée en 17 cibles. Pour chaque opération, l'OPAC a pour objectif de réaliser une « notice développement durable » dans laquelle sont présentées les cibles prioritaires à atteindre et les exigences de la maîtrise d'ouvrage.

Il est évident qu'une opération de réhabilitation ne permet pas d'atteindre les mêmes objectifs qu'une opération de construction neuve. Toutefois, les concepteurs consultés devront composer avec l'existant et se donner pour objectif d'atteindre les cibles énoncées comme prioritaires pour chaque opération. Il est attendu des réponses réalistes mais innovantes, parfois peut-être partielles mais bien identifiées comme telles dans le projet de réhabilitation.

### **La volonté d'atteindre une grande qualité architecturale**

Le maître d'ouvrage a la volonté de concilier un geste architectural fort avec une démarche ambitieuse en termes de développement durable et de Haute Qualité Environnementale. Ces objectifs devraient être sources d'innovation technique et formelle.

Si l'opération concerne une tour de logements, qui plus est une tour de logements sociaux, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une structure verticale, signal dans la ville qui peut être un élément remarquable du projet urbain.

Mais outre le sujet de l'image de la tour, élément qui doit être un sujet de réflexion essentiel, celui de « vivre dans une tour » devrait susciter des propositions innovantes et, dans tous les cas, témoignant de cette différence entre le « vivre en haut » et « vivre en bas ».

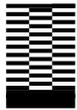
L'appréciation positive des habitants sur cet immeuble devra se traduire clairement, dans ses façades comme dans les logements, comme un élément bénéfique et de grande qualité architecturale.

### **Faire de cette opération une opération exemplaire**

L'OPAC souhaite affirmer sa volonté, partagée avec la Ville et les habitants, non seulement de conserver la tour Bois-le-Prêtre, mais aussi de réaliser un changement radical d'image par une métamorphose de l'enveloppe du bâtiment et des conditions d'habiter.

L'exemplarité de cette opération passe aussi par la mise en oeuvre d'une démarche de développement durable axée sur les échanges avec les habitants, les économies d'énergies, ... Elle est exceptionnelle, au sens propre du terme, et se doit d'être exemplaire. Le maître d'ouvrage attend des projets qu'ils témoignent de ses ambitions, sans sacrifice de l'un ou de l'autre de ses objectifs.

Il souhaite en faire, pour l'OPAC, une opération phare témoin des solutions possibles de conservation et de valorisation du patrimoine au sein des opérations de rénovation urbaine.



## **PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE**

### **Caractéristiques du bâtiment**

Date de construction : 1959/60

Nombre d'étages : 17 étages

Nombre de logements : 96 logements + 1 loge

Typologie des logements : 36T2, 28T3, 32T6.

### **Coût prévisionnel**

réhabilitation : 11 245 000 € TDC

réaménagement des abords : 600 000 € TDC

Le projet devra proposer les modifications d'aménagement des logements et parties communes afin de répondre aux demandes qui suivent. Le projet devra cependant respecter le nombre actuel de logements (plus ou moins 5% tout en modifiant la répartition par type de logement existante).

Une augmentation de la surface de planchers est autorisée en étage comme à rez-de-chaussée, sous réserve de respecter les surfaces optimales par type de logement, ceci pouvant permettre en particulier la modification des façades existantes dans leur fonction d'enveloppe climatique comme dans leur image architecturale, ou leur fonctionnalité.

### **Les accès et les abords**

Leur transformation et amélioration sont essentielles pour des raisons fonctionnelles et d'intégration dans le projet de rénovation urbaine.

### **Les parties communes**

Leur réhabilitation et leur amélioration qualitative est très importante.

En effet, si certains habitants ont bien entretenu leur logement, parfois investi des sommes importantes pour l'aménager, ceux-ci se plaignent, à juste titre, de l'état « délabré » des parties communes. Il est utile de rappeler que certains habitants « n'osent pas inviter leurs amis » à cause de l'état de ces locaux qu'il faut que leurs hôtes traversent.

### **Les logements**

Les remarques des habitants sur la fonctionnalité des logements portent essentiellement sur leur taille, la position et la ventilation des cuisines et l'absence de rangements/stockage.

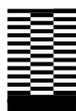
Le maître d'ouvrage souhaite quant à lui retrouver une répartition plus équilibrée des logements par type afin de permettre d'offrir des tailles diversifiées d'appartements.

L'immeuble doit permettre en particulier aux locataires selon les transformations de la composition de la famille de déménager à l'intérieur de l'immeuble pour un logement plus grand ou plus petit.

### **La remise aux normes techniques**

Il s'agira dans le cadre de la réhabilitation :

- De rénover les équipements techniques vétustes et défectueux, notamment le système de ventilation mais également les installations électriques, les installations gaz, les équipements sanitaires, ...
- De remettre au niveau de confort courant les logements grâce à des matériaux et équipements adaptés et de qualité.
- D'améliorer le confort acoustique par des traitements particuliers (pièces sèches / pièces humides et/ou voisinage
- De remettre en état les parties communes



## **LES POINTS PARTICULIERS**

### **La réalisation en site occupé**

Une des contraintes majeures de cette opération est la réalisation des travaux en site occupé.

L'OPAC s'engage auprès de chaque locataire à leur laisser la possibilité de continuer d'habiter le même appartement. L'OPAC libérera cependant le maximum de logements pour les travaux, soit par le départ des locataires sur d'autres patrimoines (environ 10% des logements), soit par mutation des locataires à l'intérieur de l'immeuble.

Pour les locataires continuant à occuper leur appartement, l'OPAC mettra à disposition des locataires des logements-relais pendant la période des travaux. Néanmoins, dans certains cas, (personnes âgées, etc,...) l'OPAC souhaite permettre aux locataires de rentrer chez eux chaque soir après avoir passé la journée dans un appartement-relais.

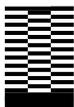
Le déroulement du projet devra donc tenir compte de ces contraintes.

### **Le budget de l'opération**

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est de : 9 100 000 € HT.

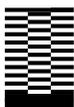
### **Les ateliers de concertation**

Suite à la nomination du lauréat, des ateliers de concertations seront organisés avec les habitants afin de leur présenter le projet retenu et éventuellement de l'adapter plus finement à leurs besoins et à leurs attentes.



## COMPOSITION DU JURY

M. Gueullette, Directeur Général, représentant légal de l'OPAC, Président du Jury  
M. Cavallier, Administrateur de l'OPAC  
Mme Decorte, Administrateur de l'OPAC  
M. Caffet, Adjoint au Maire, Chargé de l'urbanisme et de l'architecture à la ville de Paris, en qualité de personnalité compétente  
M. Mano, Adjoint au Maire, Chargé du Logement à la Ville de Paris, en qualité de personnalité compétente  
Mme de Panafieu, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris, en qualité de personnalité compétente  
M. Subileau, SAEM Val de Seine, en qualité de personnalité compétente  
Mme Bouazza, Association Bois-le-Prêtre  
M. de Geyter, Architecte, en qualité de maître d'œuvre  
M. Grether, Architecte, en qualité de maître d'œuvre  
M. Jean, Architecte, en qualité de maître d'œuvre  
M. Lapierre, Architecte, en qualité de maître d'œuvre

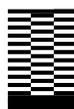


## CALENDRIER DU CONCOURS

**25 mars 2005** : lancement de l'AAPC  
**31 mars 2005** : parution de l'AAPC au BOAMP  
**1er juin 2005** : Commission Technique  
**13 juin 2005** : jury - 6 équipes retenues  
**1er septembre 2005** : séance de questions/réponses  
**17 octobre 2005** : réception des esquisses  
**18 novembre 2005** : commission Technique  
**6 décembre 2005** : jury, lauréat équipe Druot et Lacaton/Vassal  
**janvier/juin 2006** : mise au point du projet et études

### Calendrier prévisionnel

**juin 2006** : Dépôt du permis de construire  
**1er trimestre 2007** : lancement des travaux  
Durée prévisionnelle des travaux : 18 mois



## LAURÉATS DU CONCOURS

FRÉDÉRIC DRUOT, ANNE LACATON & JEAN-PHILIPPE VASSAL